



## EXTRAIT Du Registre des délibérations du Conseil de la Communauté

Délibération DC 2020-019

### OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DU SYADEN POUR LE TRES HAUT DEBIT

L'An deux mille vingt, le cinq du mois de mars à 17 h, le Conseil de la Communauté s'est réuni à QUILLAN, au siège administratif, 1, avenue François Mitterrand à QUILLAN, suite à la convocation faite le 28 février 2020 par Monsieur le Président.

**Étaient présents** : Serge MOUNIÉ (Artigues), René LAFFONT (Belcaire), Martine DEJEAN (Belfort sur Rébenty), Patrice PIVOST (Belvianes et Cavirac), Jean-Michel MICHEZ (Belvis), Michel NAIT MERABET (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Gérard CANAL (Chalabre), Évelyne GARROS (Chalabre), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Gaston TRIBILLAC (Escouloubre), Georges REVERTE (Espéaza), Didier PARIS (Fontanès de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Dominique BRUCHET (GINCLA), Yves ANIORT (Granes), Jacques GALY (La Pradelle-Puilaurens), Christian ARAGOU (Le Bousquet) Honoré GERVAIS (Le Clat), Denis BRUNEL (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Gérard JALIBERT (Montfort sur Boulzane), Francis ROUTELOUS (Montjardin) Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean-Paul MARTINEZ (Peyrefite du Razès), Claude DELOUSTAL (Puivert), Madeleine PUJOL (Puivert), Josiane CAZENAVE (Quillan), Nadia PARACHINI (Quillan), Christian MAUGARD (Quillan), Isabelle SZYMANSKI (Quillan), Patrick CASAIL (Quillan), Jean-Pierre SALVAT (Rivel), Georges DUBRUNFAUT (Rodome), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoît), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Serge WEINBERG (Saint Jean de Paracol), Didier AVEILHA (Saint Julia de Bec), Louis SIRE (Saint Just et le Bézu), Richard ASSENS (Saint Louis et Parahou), Francine AICART (Saint Martin Lys), Guy BARGAS (Sainte Colombe sur Gnette), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers), Anthony CHANAUD (Val du Faby) Georges BENNAVAIL (Val du Faby)

**Procuration** : Christophe PIQUEMAL (Aunat) procuration à Jean Michel MICHEZ, Marcel MARTINEZ (Axat) à Christian MAUGARD, Guy CLÉMENT (Axat) procuration à Sébastien TORREILLES, Jean Claude PELOFI (Comus) procuration à Serge MOUNIE, Chantal PRIOUL (Espéaza) procuration à Georges REVERTE, Lydie MUNIER (Joucou) procuration à Martine DEJEAN, Alain BONNERY (Nébias) procuration à Yves ANIORT, Jean BICHOF (Quillan) procuration à Josiane CAZENAVE, Pierre CASTEL (Quillan) procuration à Jacques GALY, Jacques SIMON (Quillan) procuration à Nadia PARACHINI, Andrée BROUSSARD (Quillan) procuration à Jacques SIMON, Thierry CABROL (Quirbajou) procuration à Didier MONTAGNE, Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault) à Richard ASSENS, François LACROIX (Espezet) procuration à Marie Antoinette MOULIS Jean-Pierre ESPOSITO (Roquefeuil) procuration à Francis SAVY, Josette FONTANEAU (Val de l'Ambronne) procuration à Christian ARAGOU, Frédéric BRAVO (Val de Lambronne) procuration à Patrick EMERY,

**Excusés** : Joliette VAN DER LUUR COSTE (Chalabre), Daniel TORRES (Corbières), René PESQUE (Counozouls), Claire LAFFOURCADE (Courtauly), Pierre CROS (Espéaza), Jean-Claude TOLLON (Espéaza), Virginie ORTIZ (Espéaza), Gérard GILLION (Espéaza), Dalila KHALFA (Espéaza), Daniel CALVI (GINOLES), Gérard FABRE (Mérial), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jacques MANDRAU (Quillan), Marie-Christine FERRE (Quillan), Sébastien AMOUROUX (Quillan), Janine CASTEL (Quillan),



Monique SAINT JEVIN (Roquefort de Sault), Aurélien PIERRON (Sainte Colombe sur l'Hers) Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : David FERNANDEZ

Nombre de conseillers en exercice : 88

Présents : 52

Votants : 69

Il est proposé d'adopter l'avenant n°2 a la convention relative au financement du réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH entre le Syndicat Audoise d'Energies et du Numérique et la Communauté de communes des Pyrénées Audoises.

Cet avenant porte sur la modification du calendrier de versement.

L'avenant a été validé par le comité syndical du SYADEN le 11 février 2020.

Subvention d'équipement : le montant reste inchangé : 1 588 819 €

Le calendrier est modifié ainsi :

- Année 2020 : 900 000 €
- Année 2021 : 688 819 €

Il est également proposé de modifier le contact de la CCPA sur ce projet.

Initialement le contact avec le SYADEN était M Beloff, il est proposé que le nouveau contact soit Mme Martinez Isabelle

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré, à la majorité, 55 voix POUR, 8 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS**

**DECIDE de**

**-approuver l'avenant tel que sus présenté**

**-autoriser le président à le signer**

Ainsi délibéré, à QUILLAN le 5 mars 2020

Pour extrait conforme,

*Transmis au représentant de l'Etat,  
le 09/03/2020  
Le Président certifie qu'un extrait de  
la présente délibération  
a été affiché conformément à la loi,  
le 09/03/2020*

